

# AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi, le 12 juin 2024, les élu.e.s ont adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 24-497** : Relatif au comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur son site Internet: <https://mrcdemariachapdelaine.ca/avis-public/>.

Le règlement ci-haut entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE DIX-SEPT JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



---

Christian Bouchard  
Greffier-trésorier adjoint